Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Rabat, le 23 Janvier 2020

Article de presse

Le Patron de l'Office des Changes explicite les nouveaux apports de la réglementation des changes et explique les modalités pratiques de mise en œuvre de l'Opération Régularisation Spontanée 2020.

Le Directeur de l'Office des Changes M. Hassan BOULAKNADAL, a rencontré le jeudi 23 janvier la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise.

Programmée en aval de la publication de l'Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC 2020) et du lancement de l'Opération de Régularisation Spontanée, cette rencontre a été l'occasion pour mettre en avant la place de choix qu'accorde l'Office des Changes au renforcement de l'insertion et l'intégration de l'économie marocaine dans l'économie mondiale.

Les nouvelles mesures d'assouplissement et de libéralisation introduites par la réglementation de change, les modalités pratiques et réglementaires de mise en œuvre de la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger ainsi que le dispositif d'échange et de sensibilisation prévu à ce titre, sont autant les sujets abordés au programme de cet événement.

Cette entrevue constitue aussi pour l'Office des Changes un événement propice pour consolider sa démarche participative de partage et de concertation, adoptée vis-à-vis des opérateurs de la sphère économique nationale et internationale.

31, Avenue Patrice Lumumba, BP 71 Rabat –Tél. : 05 37 27 74 00 à 06– FAX : 05 37 27 74 30 - www.oc.gov.ma
www.oc.gov.ma 05 37 27 74 30 : فاكس 05 37 27 74 00...06 : هاتف – الرباط 71 : شارع باتريس لومومبا - حسان ص.ب 31